



Date en vigueur: 1^{er} avril 2009

BREVET D'INSTRUCTEUR ÉVALUATEUR SUPÉRIEUR

Préalables :

Le candidat doit :

1. Être âgé au moins 21 ans;
2. Être dûment en règle pour l'année en cours comme instructeur évaluateur élémentaire de l'ACY ou un instructeur évaluateur élémentaire de navigation côtière de l'ACY;
3. Avoir participé à au moins deux (2) programmes de formation et de perfectionnement individuel suivant le Programme de formation et de perfectionnement initial de base d'IE, avec au moins deux (2) différents IE seniors;
4. Obtenir une note d'au moins 90 % aux examens écrits;
5. Démontrer son habileté à naviguer et à enseigner avec un niveau convenable de bonne compétence nautique;
6. Avoir les qualités requises pour devenir instructeur évaluateur;
7. Pouvoir critiquer et évaluer de façon positive;
8. Faire preuve de détermination et d'engagement dans la promotion du Programme d'apprentissage de voile croisière de l'ACY et de ses normes et politiques de même que celles de l'association provinciale de voile dont il relève;
9. Être recommandé par un instructeur évaluateur senior de croisière en règle et par l'association provinciale de voile dont il relève;
10. Être sélectionné par le comité de formation croisière de l'ACY.

Remarque :

1. Le nombre d'instructeurs évaluateurs (IE) présent dans chaque région est établi selon les besoins locaux. Le fait de devenir IE découle d'un privilège, non pas d'un droit.
2. L'organisation et la planification des cliniques d'IE relèvent du Comité de formation croisière de l'ACY.
3. Après avoir réussi la deuxième clinique d'évaluation de l'ACY, le candidat IE doit démontrer l'habileté d'organiser et tenir un Programme de formation et de perfectionnement individuel de Croisière/Pouvoir à l'intérieur de douze mois.

Certification

Un IE senior peut être le conducteur principal pour tout Programme de formation et de perfectionnement individuel, pourvu que :

- l'IE est accrédité pour accréditer les étudiants au niveau de l'instructeur à être accrédité; et
- l'IE a enseigné à un minimum de deux (2) cours de niveau étudiant à ce niveau.

L'IE senior peut enseigner en duo dans des cliniques d'IE.

L'IE senior peut diriger une clinique IE, lorsqu'il est recertifié en tant qu'IE senior et a enseigné en duo à l'une (1) des cliniques IE.

L'IE doit être présent pendant toutes les composantes de l'évaluation d'un Programme de formation et de perfectionnement individuel. Les IE qui n'ont pas personnellement observé un candidat ne peuvent recommander l'accréditation de ce candidat.

Les instructeurs/IE doivent s'inscrire annuellement avant d'enseigner ou de remettre des certifications de l'ACY.

Un candidat instructeur/IE devrait posséder tous les éléments préalables, avant de s'inscrire dans une clinique et doit compléter toutes les exigences pour la certification, à l'intérieur de quatre mois du dernier jour du Programme de formation et de perfectionnement individuel, dans lequel le candidat instructeur a participé.



Date en vigueur: 1^{er} avril 2009

La recertification est exigée, à l'intérieur de 36 mois de la fin de la première année calendaire, suivant le dernier jour d'une certification, recertification ou programme de formation et de perfectionnement individuel initial, pour tous les niveaux d'instructeur/IE, tel qu'autorisé par le comité de l'ACY FLC/P. Pendant la période de trois ans avant la recertification, l'IE doit avoir enseigné à une combinaison de brevets d'étudiants et d'instructeurs et avoir effectué du travail significatif de comité reconnu par le comité de l'ACY FLC/P.

La recertification se fait par demande auprès de l'ACY, selon le Manuel de la politique de la division de la formation ou en suivant un Programme de formation et de perfectionnement individuel pour renouveler ou mettre à niveau les qualifications de l'instructeur/IE.